Collectif
contre
les franchises médicales
et
pour
l'accès aux soins pour tous

À M.machin,
Député de la 1ère circonscription

Madame, monsieur,

Vous allez dans les prochains jours vous prononcer sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et les différentes mesures qui y sont inscrites.
Le collectif départemental contre les franchises médicales et pour l'accès ax soins pour tous (**Anpag, ATTAC, CGT santé action sociale 14, CGT CHS de Caen, Collectif unitaire pour une alternative à gauche, FSU, LCR, LO, Sud protection sociale, Sud santé sociaux, UNSA, Union Syndicale Solidaires**) souhaite attirer votre attention sur la proposition concernant de nouvelles franchises, qui viennent s'ajouter aux forfaits existants, forfaits qui n'ont pas d'ailleurs pas permis de réduire le déficit,au nom duquel ils avaient été imposés. Les mesures prises depuis la loi Douste-Blazy notamment, ont fait la preuve de leur inefficacité. Pourtant le gouvernement décide de poursuivre dans cette voie.

Les franchises qui sont proposées sont dangereuses pour la santé, car elles peuvent inciter les plus modestes à renoncer aux soins, et cela aggravera encore les inégalités sociales de santé. C'est évidemment aussi contre–productif pour l'assurance maladie, tout retard de prise en charge des maladies occasionnant des dépenses supplémentaires. Elles sont financièrement peu efficaces (800 millions d'euros estimés) et si l'objectif affiché est un plan Alzheimer, cela parait bien dérisoire au regard des enjeux.
Plus grave encore, ces franchises visent à rompre les principes de solidarité entre malades et bien portants. Les malades vont devoir, encore un peu plus, payer pour les malades. Ainsi, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, lorsqu'elles auront un rhume, financeront elles-mêmes le plan Alzheimer. C'est une logique d'autofinancement qui est inacceptable.

Pour le collectif (**Anpag, ATTAC, CGT santé action sociale 14, CGT CHS de Caen, Collectif unitaire pour une alternative à gauche, FSU, LCR, LO, Sud protection sociale, Sud santé sociaux, UNSA, Union Syndicale Solidaires**), il est indispensable de poser les questions du financement de la protection sociale en maintenant les principes sur lesquels est fondée la sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Chaque décision nouvelle de déremboursement nous éloigne un peu plus de cette conception solidaire.
D'autres choix sont pourtant possibles : c'est en agissant pour une politique dynamique d'emploi et de salaires que se résorbera le déficit de la Sécurité sociale ; les financements solidaires doivent être maintenus et s'élargir aux revenus financiers. En ce sens la proposition d'une cotisation sur les stocks options, irait dans le bon sens.
Il faut aussi agir sur la politique de santé et l'organisation du système de soins, qu'il faudrait plus préventif, interpeller les politiques environnementales, et mettre au cœur des préoccupations le travail qui « rend malade ».Le PLFSS manque singulièrement d'ambition en ces domaines.
Nous vous demandons donc de repousser la proposition de franchises, et de mettre en débat d'autres choix pour la sécurité sociale.